

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****HG-Aktivator / Spray****Numero d'article: 400200****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Activateur

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

HG pro-innovations GmbH
 Wagnergraben 1
 5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich
 Téléphone +43(0) 720 310 355
 Téléfax
 Site internet www.hgpowerglue.com
 E-mail office@hgpowerglue.com

Secteur informatif**Informations techniques**office@hgpowerglue.com**Fiche de Données de Sécurité**sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif**

+43(0) 1 406 43 43 (24h)

Société**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 13

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acétone

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Caractéristique particulière

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 70	Oxyde de diméthyle CAS: 115-10-6, EINECS/ELINCS: 204-065-8, EU-INDEX: 603-019-00-8, Reg-No.: 01-2119472128-37-XXXX GHS/CLP: Flam. Gas 1: H220 - Press. Gas: H280
30 - 40	Acétone CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
< 0,2	N,N-diméthyl-p-toluidine CAS: 99-97-8, EINECS/ELINCS: 202-805-4, EU-INDEX: 612-056-00-9 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 H311 H331 - STOT RE 2: H373 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
 Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 13

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Non applicable

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Non applicable

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 13

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Oxyde de diméthyle
CAS: 115-10-6, EINECS/ELINCS: 204-065-8, EU-INDEX: 603-019-00-8, Reg-No.: 01-2119472128-37-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 ppm, 1920 mg/m ³
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 1210 mg/m ³ , TMP 84, FT 3
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 2420 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Oxyde de diméthyle
CAS: 115-10-6, EINECS/ELINCS: 204-065-8, EU-INDEX: 603-019-00-8, Reg-No.: 01-2119472128-37-XXXX
8 heures: 1000 ppm, 1920 mg/m ³
Acétone
CAS: 67-64-1, EINECS/ELINCS: 200-662-2, EU-INDEX: 606-001-00-8, Reg-No.: 01-2119471330-49-XXXX
8 heures: 500 ppm, 1210 mg/m ³

DNEL

Substance
Oxyde de diméthyle, CAS: 115-10-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1894 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 471 mg/m ³ .
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1.224 mg/m ³ (AF= 60).
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 0.694 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0.174 mg/ kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 0.347 mg/ kg bw/d (AF=120).
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 0.302 mg/m ³ (AF=120).
Acétone, CAS: 67-64-1
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 2420 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 186 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1210 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 62 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 62 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 200 mg/m ³ .

PNEC

Substance
Oxyde de diméthyle, CAS: 115-10-6
Eau de mer, 0,016 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 160 mg/L.
soildu sol, 0,045 mg/kg dw.
Eau douce, 0,155 mg/l.
sédiment (eau douce), 0,681 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 0,0681 mg/kg dw.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 13

N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8

soildu sol, 18,68 mg/kg dw.

sédiment (Eau de mer), 45.378 mg/kg dw.

sédiment (eau douce), 45.378 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4.286 mg/L (AF=10).

Eau de mer, 0.015mg/L (AF=1000).

Eau douce, 0.153 mg/L (AF=100).

Acétone, CAS: 67-64-1

sédiment (Eau de mer), 3,04 mg/kg.

Eau douce, 10,6 mg/l.

Eau de mer, 1,06 mg/l.

sédiment (eau douce), 30,4 mg/kg.

soildu sol, 29,5 mg/kg.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,5 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

> 0,5 mm; Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Non déterminé

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	aérosol
Couleur	limpide
Odeur	odeur d'acétone
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non applicable
Densité [g/ml]	0,703
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	Non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non applicable
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement des récipients.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 13

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, 58 582 mg/kg bw.
ATE-mix, inhalatoire, 1757 mg/l/4h.
ATE-mix, dermique, 175 747 mg/kg bw.
Substance
Oxyde de diméthyle, CAS: 115-10-6
LC50, inhalatoire, rat: 164000 ppm (4 h).
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, Souris: 139 mg/kg.
LD50, oral, rat: 1767 mg/kg.
LC50, inhalatoire (vapeur), rat: 1,4 mg/l/4h.
Acétone, CAS: 67-64-1
LD50, dermique, lapin: > 15800 mg/kg.
LD50, oral, rat: 5800 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, rat: 76 mg/l (4h).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 13

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
Oxyde de diméthyle, CAS: 115-10-6
LC50, (96h), Poecilia reticulata: > 4000 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: > 4000 mg/l.
EC50, (96h), Pseudokirchneriella subcapitata: 154,917 mg/l.
N,N-diméthyl-p-toluidine, CAS: 99-97-8
LC50, (96h), Pimephales promelas: 46-52 mg/l.
Acétone, CAS: 67-64-1
LC50, (48h), Daphnia pulex: 8800 mg/l.
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 5540 mg/l.
NOEC, (96h), Algae: 430 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non applicable
Biodégradabilité	Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 13

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160504*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID Aérosols

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 1 l

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) Aérosols

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Aerosols

- EMS F-D, S-U

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 l

Transport aérien selon IATA Aerosols, inflammable

- Etiquettes de danger



Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 13

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	2
Transport fluvial (ADN)	2
Transport maritime selon IMDG	2.1
Transport aérien selon IATA	2.1

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	99,8 % 701,8 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 13

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger
(SECTION 03)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H220 Gaz extrêmement inflammable.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Tarif douanier:**

Non déterminé

Méthode de classification

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.



Numero d'article 400200

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 29.11.2018, Révision 16.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 13

Copyright: Chemiebüro®